

● **CLIENTÈLES ADMISSIBLES**

Les artistes, artisans et écrivains de même que les travailleurs culturels qui sont desservis par l'Administration régionale Baie-James. Toutes les disciplines sont visées par cette mesure.

● **PROJETS ADMISSIBLES**

Ces derniers visent l'acquisition ou l'approfondissement de compétences (habiletés et connaissances) essentielles au développement de la carrière du demandeur ou au développement de son organisation. L'activité de formation peut prendre différentes formes. Elle peut se faire sous forme de mentorat, c'est-à-dire une intervention de type accompagnement entre le formateur et le demandeur sur un besoin précis de formation. Elle peut également porter sur une activité de perfectionnement de groupe à laquelle le demandeur veut participer.

● **SUPPORT FINANCIER ACCORDÉ**

L'aide accordée prend la forme d'une subvention. Elle ne peut dépasser 90 % des coûts de participation à l'activité de formation, et ce, jusqu'à concurrence de 850 \$. Elle ne peut être jumelée à une bourse ou à d'autres types d'aide financière déjà obtenue pour de la formation et du perfectionnement. Il est important de vérifier si l'activité de formation a déjà été subventionnée par Services Québec telle une activité offerte par une association nationale au volet multirégional, par le Conseil régional de la culture, etc. Le cas échéant, il est obligatoire de le mentionner.

● **LES DÉPENSES ADMISSIBLES**

Les dépenses admissibles sont :

- Les coûts de la formation
- Le matériel et l'équipement obligatoire
- Les déplacements du participant (0,43 \$ par kilomètre parcouru OU pour des déplacements hors région, le coût d'un billet aller-retour par autobus pour un maximum de 600 \$) *
- Hébergement (maximum de 150 \$ par nuitée si à l'hôtel, de 25 \$ si l'hébergement est chez un ami en région et de 40 \$ si l'hébergement est chez un ami à l'extérieur de la région) *
- Les indemnités pour les repas (per diem) sont fixées à 57 \$ par jour de formation (déjeuner : 12 \$, dîner : 15 \$ et souper : 30 \$) *

● **DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PROJETS**

Les demandes devront être faites dans un délai minimal de 6 semaines avant la tenue de l'activité de formation.

● **MODALITÉS**

Le demandeur doit remplir et déposer le formulaire : **Demande de support financier pour perfectionnement individuel**. Il doit également fournir les documents suivants en annexes : **Curriculum vitae du demandeur, curriculum vitae du (des) formateur(s) ou résumé d'expériences pertinentes à l'activité demandée et un plan de formation**.

L'attribution de l'aide financière se fera en deux temps. Un montant représentant 60 % du montant accordé sera versé lors de l'entente avec le formateur et le second montant sera versé après la tenue de l'activité, lors du dépôt du rapport final de l'activité et de la présentation des pièces justificatives. Le rapport final devra être rédigé dans les 4 semaines suivant la tenue de l'activité et devra comporter les éléments suivants : Demande de remboursement (kilométrage, per diem, hébergement, etc.), évaluation de l'activité de formation par le demandeur de même que le budget final de l'activité.

● **SÉLECTION DES PROJETS**

L'évaluation se fera par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue en fonction de la pertinence de la formation proposée, du lien avec le champ disciplinaire et de l'apport à la carrière, du lien avec l'emploi occupé, de la qualité générale du dossier, de la compétence du formateur et de la faisabilité du projet. L'attribution du montant réservé à cette mesure se fera selon les demandes reçues (premier arrivé, premier servi).

* La totalité de ces coûts **ne peut** représenter plus de 75 % du budget total de l'activité et s'applique seulement si le demandeur demeure à plus de 50 km du lieu de la formation.

● **IDENTIFICATION DU PARTICIPANT**

Nom du demandeur		
Discipline et/ou employeur		
Adresse		
Ville, code postal		
Téléphone, télécopieur		
Courriel		
Date de la demande		

● **IDENTIFICATION DU FORMATEUR OU DE L'INSTITUTION DE FORMATION**

Titre de l'activité de perfectionnement			
Date de début de l'activité		Date de fin de l'activité	
Ville où se tiendra l'activité			

Nom de l'institution d'enseignement et du formateur		
Adresse postale		
Ville, code postal		
Téléphone, télécopieur		
Courriel		

- Quel est votre statut?
Artiste professionnel Artiste en voie de professionnalisation Artiste de la relève Travailleur culturel
- Quelle est votre spécialisation artistique ou votre secteur d'activité en tant que travailleur culturel? :
- Avez-vous déjà fait une demande de support financier dans le cadre de ce même projet?
Oui Non
Si oui, spécifiez auprès de quelle(s) organisation(s) :
Date de la demande :
- Avez-vous déjà établi une démarche de formation avec le formateur ?
Oui Non
Si oui, à quelle date ?
- Décrivez brièvement le(s) besoin(s) de formation et le type d'activité que vous avez choisi pour y remédier (mentorat, formation sur mesure individualisée ou formation de groupe) :
- Quelle est la durée prévue de la formation ? _____ heures

● **DÉTAILS DU PROJET**

Veillez répondre de façon claire aux questions suivantes afin de permettre l'évaluation de votre demande.

Veillez garder en tête les critères de sélection des projets (voir page 1 du formulaire – sélection des projets : *L'évaluation se fera en fonction de la pertinence de la formation proposée, du lien avec le champ disciplinaire et de l'apport à la carrière, du lien avec l'emploi occupé et de la qualité générale du dossier.*

1. Courte description de ma pratique artistique (discipline, médium, démarche, etc.) :

2. Courte description du projet de formation :

3. Objectifs du projet de formation :

4. Résultats recherchés et compétences à acquérir par cette activité de formation :

5. Impact que le perfectionnement aura sur ma carrière artistique ou dans le cadre de mon travail, au sein de mon organisation :

● **FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'ACTIVITÉ**

Source de financement	Montant
Mise de fonds du demandeur	\$
Autres sources de financement (s'il y a lieu) :	
▪	\$
▪	\$
Financement Services Québec – Programme de perfectionnement individuel	\$
Financement prévisionnel total	\$

● **COÛTS PRÉVISIONNELS DE L'ACTIVITÉ**

Frais encourus	Montant
Activité de perfectionnement (frais d'inscription)	\$
Matériel et équipement obligatoire	\$
Déplacement du participant * (0,43 \$ par kilomètre ou les frais de transport par autobus. Pour des déplacements hors-région, le montant total ne peut excéder 600 \$.)	\$
Hébergement * (maximum de 150 \$ par nuitée à l'hôtel, de 25 \$ chez un ami en région et de 40 \$ chez un ami à l'extérieur de la région)	\$
Indemnité quotidienne * (12 \$ - déjeuner, 15 \$ - dîner et 30 \$ - souper, pour un total de 57 \$ par journée de formation)	\$
Coût prévisionnel total	\$

* La totalité de ces coûts ne peut représenter plus de 75 % du budget total de l'activité et s'applique seulement si le demandeur demeure à plus de 50 km du lieu de la formation.

● **DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

Vous devez obligatoirement joindre à votre demande les documents suivants :

- Votre curriculum vitae
- Le curriculum vitae du formateur ou un résumé de ses expériences pertinentes à l'activité demandée
- Le plan de cours ou de l'activité
- Tout autre document jugé pertinent (démarche artistique, références, etc.)

● **DÉPÔT DE LA DEMANDE**

Vous pouvez faire parvenir votre formulaire et les documents en annexes :

- **Par courriel :**
formation.ndq@ccat.qc.ca
- **Par la poste :**
Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue
Att : Coordinatrice au développement professionnel
150, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N5
- **Par télécopieur :**
819 764-6375